



## CAP Locale N° 2 Contrôleurs Tableau d'avancement à Contrôleur Principal

### POUR NOUS CONTACTER :

☎ 01 55 80 66 44  
[sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr](mailto:sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr)

Lionel HAMON  
TP CAS ☎ 01-40 33 21 38

Elisabeth VERET  
Site Réaumur ☎ 01-55-80-87-08

Nicolas CHAMBON  
TP 14/2 ☎ 01-56-53-68-61

Isabelle ELAZZAOUI  
DIT Montreuil ☎ 01-49-20-55-23

### NOS PERMANENCES :

Mercredi Site NDV / ☎ 01.44.50 46 72  
[sudtresor.752@cp.finances.gouv.fr](mailto:sudtresor.752@cp.finances.gouv.fr)

1er étage  
Lundi Site Réaumur ☎  
[sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr](mailto:sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr)  
Pièce 130 – Mezzanine

### Attention donc à votre notation :

- 1. Tableau d'avancement : toute évaluation de note inférieure à la note pivot vous porte tort, et ceci pendant 3 ans**
- 2. Liste d'aptitude : sachez remplir les rubriques « observations de l'agent » : phrases complètes, POSITIVÉZ !**
- 3. Demandez des évolutions de note POSITIVES, « une augmentation » plutôt qu'une note trop précise (+0.06 ..)**

L'Union Solidaires SNUI/SUD avait revendiqué un net abondement des plans de qualification au bénéfice des agents C et B notamment , avec des mesures de fin de carrière permettant à tous les agents d'atteindre le grade terminal de leur corps.

Le résultat se mesure sur ce tableau d'avancement à contrôleur principal : le nombre des promotions est doublé.

De fait, l'administration classe d'abord les collègues âgés de 60 ans au 31 décembre 2008, puis les autres. On peut se satisfaire de cette décision, mais elle va conduire certains heureux élus à reporter leur date de départ en retraite: il faut 6 mois d'ancienneté pour bénéficier de l'augmentation d'indice sur son bulletin de pension. Parfois, le gain ne sera que de 2 points ...

Si la coupe s'est donc un peu remplie cette année, il reste bien évidemment que SUD Trésor refuse la méthode employée pour sélectionner les candidats : une fois réunies les conditions statutaires, l'administration privilégie la notation par rapport à l'ancienneté dans le corps.

Ainsi, les agents qui ont obtenu des bonifications de notation sur les trois dernières années ont déjà bénéficié d'une carrière accélérée. C'est encore eux qui sont favorisés par la sélection « à la plus grande somme des évolutions de notes ».

Avec les présents tableaux d'avancement, c'est l'application de la double peine qui prévaut à l'encontre des agents « n'ayant pas eu un cumul de bonifications suffisant » ou sur les « abonnés » à la note dite « normale ».

SUD Trésor dénonce le caractère discriminatoire de la notation et revendique la mise en place d'une carrière linéaire à l'intérieur d'un corps, c'est-à-dire dès que les agents remplissent les conditions statutaires d'ancienneté requises. Seul le critère d'ancienneté doit servir au classement des agents ayant vocation à accéder au grade supérieur.

# Les heureux élus

**ATTENTION :**

## **Confirmation en CAP Centrale le 26 novembre 2008**

**Pour la RGF**, le taux de promotion atteint 32 % des agents « statutairement promouvables », soit 53 collègues sur 165, 16 des collègues retenus ayant plus de 59 ans.

Sont donc proposés :

1. MINTANDJIAN Elisabeth
2. FOUTRIER Josée
3. LOCQUIER Anna
4. FISCHER Evelyne
5. SCHIAVETTA Jeannine
6. FAUGERE Daniel
7. LE GALL Denise
8. MICHENOT Bernard
9. GAILLEMARD Eliane
10. HOURI Simone
11. FREMONT Christiane
12. BOIDEL Maryvonne
13. MIGEREL Gérard
14. DELORME Michèle
15. DUBOIS Anne-Marie
16. MARGUERITE Pierrette

(les collègues ayant 60 ans au 31 décembre 2008, et qui devront se poser la question de différer ou non leur éventuel départ en retraite)

17. SAMY Alain
18. ORGET Lionel
19. BERTHELET Bernard
20. BOUSSION Laurence
21. CHEMIN Sabine
22. BASCANS Marie-Christine
23. MURA Josette
24. MIALON Christine
25. LOYER Claudie
26. DUCREZ Marie-Christine
27. GARCON Dominique
28. LOZEY Denis
29. GONZALEZ Françoise
30. LAVIE Martine
31. ARAK Evelyne
32. BOUTIN Chantal
33. DE SWARTE Franck
34. CALLU-VIVIER Martine
35. GOBE Giselle
36. CADY Anne-Marie
37. BELIN Michele
38. AUGENDRE Evelyne
39. LEGAY Martine
40. ROUZIE EVELYNE
41. PIRART Sylvie
42. FAUGERAS Martine
43. BOF Jean-Marc
44. DUTEIL Nelly
45. GUILLOTEAU Josette
46. TOURNIER Marie
47. MORANIS Hélène
48. PIRIOU Roselyne
49. DUBOT Mireille
50. JEAN-MARIE Raphaëlle
51. BARINGTHON Nelly
52. FARGEAS Danielle
53. DUCLOS Martine

Plus en liste complémentaire

54. CHALVIGNAC Nicole

**Pour les collègues rattachées pour ordre et « divers »** (CBCM, Mutuelle, Action sociale ...) : le taux de promotion atteint 35 % des agents « statutairement promouvables »,

Sont donc proposés :

1. MOREL Marie-France
2. POUGET Marie-Antoinette
3. LEMESLE Arnault
4. NICOLO Jean

(les collègues ayant 60 ans au 31 décembre 2008, et qui devront se poser la question de différer ou non leur éventuel départ en retraite)

5. DEJOUANNET Martine
6. CALLAC Michelle
7. MARROT Jean-Michel
8. CALUDE PATRICIA
9. LAZARE Christine
10. ROTA Monique
11. CHEVALIER Régine
12. FAULCON Patricia
13. HUGOT Colette
14. ALLEGRE Pierre
15. MIGNOT Sylvie
16. BONIVAR Chantal
17. MADRONNET Maryvonne
18. BISBAL Ghislaine
19. CHENUET Françoise
20. BARCOS Ginette
21. LAGARDE Irwin
22. PERCEPIED Serge
23. NADAUD Jocelyne
24. CARRIERE Pierre

**Pour les collègues de la DGFiP:** le taux de promotion atteint 33 % des agents « statutairement promouvables »,

Sont donc proposés

1. BEAUNIER Marrie-Paule
2. JONCA Josiane
3. LEGRAND Michelle
4. BOUJU Marie-Noëlle
5. LE MORVAN Chantal
6. FUSELIER Pierrick
7. CHAUSSARD Monique
8. CAMARA Michèle
9. CADARIO Christophe
10. SAINCET Nadine
11. GUILLEMET Marie-Christine
12. LEONARD Francine
13. FAVRET Helene
14. SZEREMETA André
15. FLESSEL Pierre
16. REILHAC Elisabeth
17. COLL Martine
18. KOCHANNEK Stéphan
19. MOUSSI Louis
20. PERRIOT Martine
21. MALAMENEDE Annick
22. GACHE PIERRE
23. SEITE-BORNET Dominique
24. ROUSSEAU Françoise
25. HOUBE Michèle
26. BRINDEAU Dominique
27. CHERI Annette

Ici, l'âge n'interfère pas ...

**(ATTENTION : sous réserve de validation de la CAP Centrale)**